

LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

- PREALABLE à la DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE des travaux de la future LGV Bretagne – Pays de la Loire (LGV BPL),
- PREALABLE à la MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME des communes concernées,
- PREALABLE au DEFRIchement de parcelles boisées sur le territoire des communes concernées.

Par arrêté interpréfectoral en date du 14 avril 2006, seront ouvertes conjointement pendant 47 jours consécutifs, du jeudi 1^{er} juin 2006 au lundi 17 juillet 2006

1 – Une enquête sur l'utilité publique des travaux sur le territoire des communes concernées et chefs-lieux de canton ci-après :

Les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquête, seront déposés durant cette période en préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe, dans les sous-préfectures de Mamers, La Flèche et Château-Gontier ainsi que dans les mairies ci-après, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux. Les observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, domicilié au siège de l'enquête, en préfecture de la Sarthe (1, Place Aristide Briand, 72041 LE MANS Cedex).

Ille-et-Vilaine : Cesson-Sévigné, Domloup, Noyal-sur-Vilaine, Châteaugiron, Ossé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Cornillé, Torcé, Etreilles, Argentré-du-Plessis, Gennes-sur-Seiche, Brielles, Le Pertre, Châteaubourg, Vitré, Rennes

Mayenne : Beaulieu-sur-Oudon, Saint-Cyr-le-Gravelais, Montjean, Ruillé-le-Gravelais, Loiron, Le Genest-Saint-Isle, Saint-Berthevin, Changé, Laval, Louverné, Bonchamp-lès-Laval, Argentré, Louvigné, Soulgé-sur-Ouette, Bazougers, La Bazouge-de-Chémeré, Saint-Denis-du-Maine, La Cropte, Chémeré-le-Roi, Préaux, Ballée, Epineux-le-Seguin, Montsurs, Meslay-du-Maine, Grez-en-Bouère, Château-Gontier

Sarthe : Sablé-sur-Sarthe, Juigné-sur-Sarthe, Auvers-le-Hamon, Poillé-sur-Vègre, Fontenay-sur-Vègre, Chantenay-Villedieu, Pirmil, Vallon-sur-Gée, Maigné, Crannes-en-Champagne, Souigné-Flacé, Brains-sur-Gée, Coulans-sur-Gée, Chaufour-Notre-Dame, La Quinte, Degré, Lavardin, Aigné, Saint-Saturnin, La Milesse, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe, Joué-l'Abbé, Savigné-l'Evêque, Sillé-le-Philippe, Saint-Corneille, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Connerré, Brûlon, Loué, La Suze-sur-Sarthe, Allonnes, Conlie, Le Mans, Ballon, Mamers, La Flèche

Dans ces communes, ainsi que dans les préfectures d'Ille-et-Vilaine, Mayenne et Sarthe et les sous-préfectures de Mamers, La Flèche et Château-Gontier, un dossier d'EPDUP et un registre d'enquête seront à la disposition du public.

2 - Une enquête portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées ci-après :

Ille-et-Vilaine : Cesson-Sévigné, Domloup, Noyal-sur-Vilaine, Ossé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Torcé, Etreilles, Argentré-du-Plessis, Le Pertre

Mayenne : Saint-Cyr-le-Gravelais, Ruillé-le-Gravelais, Loiron, Le Genest-Saint-Isle, Saint-Berthevin, Changé, Laval, Louverné, Bonchamp-lès-Laval, Louvigné, Soulgé-sur-Ouette, Bazougers, Saint-Denis-du-Maine, Ballée

Sarthe : Juigné-sur-Sarthe, Auvers-le-Hamon, Souigné-Flacé, Brains-sur-Gée, Coulans-sur-Gée, Chaufour-Notre-Dame, La Quinte, Degré, Aigné, Saint-Saturnin, La Milesse, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe, Joué-l'Abbé, Savigné-l'Evêque, Sillé-le-Philippe, Saint-Corneille, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Connerré

Dans ces communes ainsi que dans les préfectures et les sous-préfectures citées au 1^o, un dossier de mise en compatibilité et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public.

3 - Une enquête portant sur les opérations de défrichement qui seront opérées sur le territoire des communes ci-après :

Ille-et-Vilaine : Cesson-Sévigné, Noyal-sur-Vilaine, Etreilles, Brielles

Mayenne : Beaulieu-sur-Oudon, Saint-Cyr-le-Gravelais, Montjean, Ruillé-le-Gravelais, Loiron, Le Genest-Saint-Isle, Saint-Berthevin, Changé, Louverné, Bonchamp-lès-Laval, Argentré, La Bazouge-de-Chémeré, Saint-Denis-du-Maine,

Sarthe : Juigné-sur-Sarthe, Auvers-le-Hamon, Poillé-sur-Vègre, Chantenay-Villedieu, Vallon-sur-Gée, Maigné, Souigné-Flacé, Coulans-sur-Gée, La Quinte, Degré, Aigné, Saint-Saturnin, La Milesse, La Bazoge, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Corneille, Lombron, Montfort-le-Gesnois, Connerré

Dans ces communes ainsi que dans les préfectures et les sous-préfectures citées au 1^o, un dossier de défrichement et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public.

La commission d'enquête, désignée par Monsieur le président du tribunal administratif de Nantes, est composée comme suit :

- Monsieur Edmond CHAUSSEBOURG, désigné en qualité de président,
- Monsieur Christian DELAUNAY, Monsieur Michel LE GALL, Monsieur Jean BEAUCOUDRAY, Madame Dominique CORREGE-WALKSTEIN, Monsieur Jean-Louis LAUFERON, Monsieur Jean COMMISSARI, désignés en qualité de membres titulaires,

•Monsieur Gaston HUMMEL, Monsieur Michel RAVEZ désignés en tant que membres suppléants.

Un au moins des commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public dans les lieux et selon le calendrier suivant :

ILLE-ET-VILAINE

à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine			Gennes-sur-Seiche	vendredi 16 juin 2006	14h-17h
Vendredi 2 juin 2006 :	13 h - 16 h		Domloup	lundi 19 juin 2006	14h-17h
Jeudi 8 juin 2006 :	13 h - 16 h		Noyal-sur-Vilaine	lundi 19 juin 2006	9h-12h
Mercredi 14 juin 2006 :	9 h - 12 h		Brielles	mardi 20 juin 2006	9h-12h
Mercredi 28 juin 2006 :	9 h - 12 h		Châteaubourg	mardi 20 juin 2006	14h-17h
Vendredi 7 juillet 2006 :	13 h - 16 h		Domagné	mardi 27 juin 2006	9h-12h
Mardi 11 juillet 2006 :	9 h - 16 h		Torcé	mardi 27 juin 2006	14h-16h30
Dans les mairies des communes de :			Argentré-du-Plessis	mercredi 5 juillet 2006	14h-17h
Cesson-Sévigné	mercredi 7 juin 2006	9h-12 h	Le Pertre	jeudi 6 juillet 2006	9h-12h
Louigné-de-Bais	jeudi 8 juin 2006	9 h-12 h	Cesson-Sévigné	lundi 10 juillet 2006	14h-17h
Ossé	jeudi 8 juin 2006	15 h-18 h	Etelles	mercredi 12 juillet 2006	9h-12h
Cornillé	vendredi 16 juin 2006	9h-12h	Vitré	mercredi 12 juillet 2006	14h-17h
			Châteaugiron	mercredi 28 juin 2006	14h-17h

MAYENNE

A la Préfecture de la Mayenne			Chéméré-le-Roi	mardi 13 juin 2006	9h-12h
Vendredi 2 juin 2006	13h30-16h30		Epineux-le-Seguin	mardi 13 juin 2006	14h-17h
Mercredi 7 juin 2006	9h-12h		La Cropte	mercredi 14 juin 2006	14h-17h
Jeudi 15 juin 2006	13h30-16h30		Saint-Berthevin	mercredi 14 juin 2006	9h-12h
Mercredi 21 juin 2006	13h30-16h30		Beaulieu-sur-Oudon	vendredi 23 juin 2006	9h-12h
Mardi 4 juillet 2006	9h-12h		Loiron	vendredi 23 juin 2006	14h-17h
Lundi 10 juillet 2006	9h-12h		Laval	samedi 24 juin 2006	9h-12h
Lundi 10 juillet 2006	13h30-16h30		Argentré	jeudi 29 juin 2006	9h-12h
Dans les mairies des communes de :			Changé	jeudi 29 juin 2006	14h-17h
Saint-Cyr-le-Gravelais	vendredi 2 juin 2006	9h-12h	Louigné	vendredi 30 juin 2006	14h-17h
Soulgé-sur-Ouette	vendredi 2 juin 2006	14h-17h	Meslay-du-Maine	vendredi 30 juin 2006	9h-12h
Ballée	mardi 6 juin 2006	9h-12h	Le Genest-Saint-Isle	lundi 3 juillet 2006	9h-12h
Louverné	mardi 6 juin 2006	14h-17h	Saint-Denis-du-Maine	lundi 3 juillet 2006	14h-17h
Montjean	mardi 6 juin 2006	9h-12h	Bonchamp-lès-Laval	vendredi 7 juillet 2006	9h-12h
Ruillé-le-Gravelais	mardi 6 juin 2006	14h-17h	La Bazouge-de-Chéméré	vendredi 7 juillet 2006	14h-17h
Bazougers	vendredi 9 juin 2006	9h-12h	Saint-Berthevin	samedi 8 juillet 2006	9h-12h
Préaux	vendredi 9 juin 2006	14h-17h	Argentré	mardi 11 juillet 2006	14h-17h
			Loiron	mardi 11 juillet 2006	9h-12h

SARTHE

A la Préfecture de la Sarthe			La Bazoge	jeudi 15 juin 2006	9 h - 12 h
Mardi 6 juin 2006	13 h - 16 h		Aigné	vendredi 16 juin 2006	14 h - 17 h
Mercredi 14 juin 2006	13 h - 16 h		Maigné	vendredi 16 juin 2006	9 h - 12 h
Samedi 24 juin 2006	9 h - 12 h		Juigné-sur-Sarthe	lundi 19 juin 2006	9 h - 12 h
Vendredi 30 juin 2006	9 h - 15 h		Connerré	mercredi 21 juin 2006	9 h - 12 h
Lundi 3 juillet 2006	9 h - 12 h et 13 h - 16 h		La Milesse	mercredi 21 juin 2006	14 h - 17 h
Mercredi 12 juillet 2006	9 h - 12 h et 13 h - 16 h		Poillé-sur-Vègre	lundi 26 juin 2006	9 h - 12 h
Dans les mairies des communes de :			Lavardin	mardi 27 juin 2006	9 h - 11 h
Montfort-le-Gesnois	jeudi 1 ^{er} juin 2006	9 h - 12 h	Sillé-le-Philippe	mardi 27 juin 2006	14 h - 17 h
Pirmil	vendredi 2 juin 2006	14 h - 16 h30	Fontenay-sur-Vègre	vendredi 30 juin 2006	9 h - 12 h
Chaufour-Notre-Dame	mardi 6 juin 2006	9 h - 12 h	Savigné-l'Évêque	samedi 1 ^{er} juillet 2006	9 h - 12 h
Neuville-sur-Sarthe	mardi 6 juin 2006	15 h - 18 h	Lombron	lundi 3 juillet 2006	14 h - 18 h
Crannes-en-Champagne	vendredi 9 juin 2006	9 h - 12 h	Sablé-sur-Sarthe	mardi 4 juillet 2006	9 h - 12 h
La Quinte	vendredi 9 juin 2006	16 h - 18 h	Auvers-le-Hamon	mercredi 5 juillet 2006	9 h - 12 h
Saint-Saturnin	samedi 10 juin 2006	9 h - 12 h	Chantenay-Villedieu	mercredi 5 juillet 2006	14 h - 17 h
Degré	lundi 12 juin 2006	9 h - 12 h	Joué-l'Abbé	jeudi 6 juillet 2006	14 h - 17 h
Saint-Corneille	lundi 12 juin 2006	14 h - 17 h	Souigné-Flacé	jeudi 6 juillet 2006	9 h - 12 h
Auvers-le-Hamon	mardi 13 juin 2006	14 h - 17 h	Vallon-sur-Gée	vendredi 7 juillet 2006	14 h - 17 h
Brains-sur-Gée	jeudi 15 juin 2006	14 h - 17 h	Juigné-sur-Sarthe	samedi 8 juillet 2006	9 h - 12 h
			Aigné	mardi 11 juillet 2006	14 h - 17 h
			Coulans-sur-Gée	mercredi 12 juillet 2006	9 h - 12 h

La commission d'enquête rendra son avis sur le projet au préfet de la Sarthe dans le délai de six mois à compter de l'ouverture de l'enquête. Une copie de ce rapport sera adressée au président du tribunal administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions de la commission seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de l'enquête en préfectures d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe, en sous-préfectures de Château-Gontier (53), Mamers et la Flèche (72) et dans les mairies concernées par l'enquête publique.